

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT
ECONOMIE GESTION MENTION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES
STATISTIQUES
PARCOURS INGÉNIEURIE DES RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS –
FINANCE QUANTITATIVE ET ACTUARIAT**

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Droit, Economie, Gestion***

Mention : ***Mathématiques Appliquées Statistiques***

Parcours : Ingénierie des risques économiques et financiers – Finance quantitative et actuariat (IREF-FQA)

Année d'étude : 2^{ème} année de Master

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Boussetta	Selma	MCF	Gestion de portefeuille 2
Senegas	Marc-Alexandre	PR	Professional Internship / Stage Professionnel
Pujol	Yoris	Professeur Associé	Environnement Prudentiel

Article 2 : Madame Selma Boussetta est nommée en qualité de président/e du jury.

.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2023-2024

Fait à Bordeaux, le :
M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science Politique
Economie Gestion*

